

# **TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)**

**2012-2013**

**Rapport sur les plans et priorités**

---

L'honorable Steven Blaney, C.P., député  
Ministre des Anciens Combattants

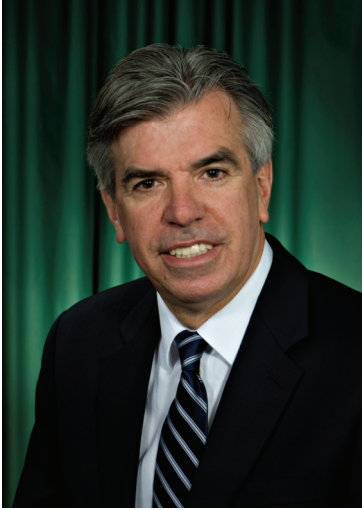


## Table of Contents

|   |    |
|---|----|
| Message du Président.....   | 1  |
| Section I – Survol de l’organisation .....                                      | 3  |
| Raison d’être .....   | 3  |
| Responsabilités .....   | 3  |
| Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP) .....     | 6  |
| Priorités organisationnelles.....   | 6  |
| Analyse des risques.....  | 8  |
| Sommaire – Rendement.....   | 10 |
| Profil des dépenses.....  | 11 |
| Budget des dépenses par crédit voté.....  | 12 |
| Section II - Analyse des activités de programmes par résultat stratégique ..... | 13 |
| Résultat stratégique.....   | 13 |
| Activité de programme 1.1: Révision et appel .....                              | 13 |
| Faits saillants de la planification.....  | 14 |
| Résultat stratégique.....   | 14 |
| Activité de programme 1.2: Services internes .....                              | 14 |
| Faits saillants de la planification.....  | 15 |
| Section III – Renseignements supplémentaires .....                              | 17 |
| Principales données financières .....   | 17 |
| États financiers prospectifs .....  | 17 |
| Liste des tableaux supplémentaires.....   | 18 |
| Section IV: Autres sujets d’intérêt.....  | 19 |
| Coordonnées de la personne-ressource de l’organisation.....                     | 19 |



## Message du Président



Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013 du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Le Tribunal a pour but de veiller à ce que les anciens combattants, les membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que leur famille jouissent de tous les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi. Pour ce faire, nous leur offrons un processus d'appel indépendant quant aux décisions sur les prestations d'invalidité rendues par Anciens Combattants Canada (ACC).

Notre travail consiste à fournir aux anciens combattants des audiences équitables, impartiales et accessibles, et à rendre des décisions claires en temps opportun. Nous traitons les dossiers les plus complexes et les plus difficiles étant donné qu'ACC approuve les dossiers routiniers. Au cours de la prochaine année, nous chercherons des moyens de traiter plus efficacement ces cas dans le cadre d'une initiative de restructuration de nos processus opérationnels. Notre but est d'améliorer l'exécution de notre programme ainsi que d'accélérer et de simplifier nos processus pour les anciens combattants.

Les anciens combattants demandent de plus en plus de renseignements sur le processus décisionnel du Tribunal. Les communications resteront donc l'une de nos priorités principales pendant la prochaine année. Nous continuerons à renforcer notre engagement auprès des intervenants qui nous fournissent des commentaires et des suggestions utiles sur des façons de mieux servir les anciens combattants.

Le respect de la vie privée et la protection des renseignements personnels font partie des priorités principales du Tribunal. En 2012-2013, nous continuerons à renforcer nos pratiques relatives au respect de la vie privée pour nous assurer qu'elles sont conformes aux normes les plus rigoureuses.

Le Tribunal accomplit son travail avec un grand sens des responsabilités envers ceux qui ont servi le Canada. Les membres et le personnel du Tribunal sont professionnels, travaillants et dévoués à traiter les anciens combattants avec respect. Ensemble, nous relèverons les défis de l'année à venir avec enthousiasme et optimisme.

John D. Larlee

Président, Tribunal des anciens combattants (révision et appel)



## Section I – Survol de l’organisation

### Raison d’être

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est un tribunal indépendant, quasi-judiciaire, qui a été créé en 1995. Le Tribunal offre un programme d’appel pour les décisions relatives à des invalidités liées aux services rendus par le ministère des Anciens Combattants. Ce programme offre aux requérants deux niveaux de recours pour les décisions relatives à une pension d’invalidité ou à une indemnité d’invalidité et le dernier niveau d’appel pour les demandes d’allocation aux anciens combattants.

Le Tribunal a pour objectif de veiller à ce que les anciens combattants traditionnels, les membres et vétérans des Forces canadiennes, les demandeurs de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils admissibles ou leurs personnes à charge respectives touchent les prestations et indemnités d’invalidité et autres avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi.

### Responsabilités

#### Un Tribunal administratif

Les tribunaux administratifs comme le nôtre sont hautement spécialisés dans les domaines qui les concernent. Ils existent pour donner aux personnes insatisfaites un recours qui est moins officiel, moins coûteux et plus rapide que ceux des tribunaux judiciaires. Pour en savoir davantage sur le [mandat](#) et l’[organisation](#) du Tribunal.

Le Tribunal est régi par la:

- [Loi sur le Tribunal des anciens combattants \(révision et appel\)](#); et par le
- [Règlement sur le Tribunal des anciens combattants \(révision et appel\)](#).

Les demandes de révision ou d’appel qui peuvent lui être soumises conformément à la :

- [Loi sur les pensions](#) ;
- [Loi sur les mesures de réinsertion et d’indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes Partie 3](#) (Nouvelle Charte des anciens combattants);
- [Loi sur les allocations aux anciens combattants](#);
- [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#); et à la
- [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#).

#### Que fait le Tribunal pour les anciens combattants et vétérans malades et blessés?

L’objectif du Tribunal est de veiller à ce que les anciens combattants et vétérans canadiens bénéficient des prestations d’invalidité auxquelles ils ont droit en vertu de la

loi. Pour ce faire, le Tribunal offre deux niveaux de recours pour les anciens combattants et vétérans insatisfaits des décisions rendues par Anciens Combattants Canada (ACC, le Ministère).

Les audiences de révision sont tenues devant deux membres du Tribunal dans quelque 30 endroits au Canada. Les anciens combattants ont l'occasion de se présenter en personne devant des décisionnaires justes et impartiaux, de faire un témoignage verbal, de présenter de nouveaux éléments de preuves et de produire des témoins à l'appui de leur dossier.

Les audiences d'appel sont tenues devant trois membres du Tribunal qui n'ont pas participé à l'audience de révision. Ces audiences ont généralement lieu à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Bien que la loi ne permette pas de témoigner à ce palier, l'audience d'appel est une occasion supplémentaire pour le demandeur, par l'intermédiaire de son représentant, de présenter de nouveaux renseignements et des arguments à l'appui de sa demande.

Les audiences du Tribunal sont de nature non accusatoire, ce qui veut dire que personne ne vient s'opposer aux propos de l'ancien combattant ou du vétéran. Pour en savoir davantage sur les [audiences](#) du Tribunal.

### **Un processus d'appel indépendant**

En vue de garantir un processus d'appel équitable, le Tribunal agit de façon indépendante du Ministère. En tant qu'arbitres indépendants, les membres du Tribunal ne sont pas liés par les décisions rendues précédemment et changeront ces dernières en faveur de l'ancien combattant ou du vétéran si des preuves crédibles sont présentées.

### **Quels types de cas le Tribunal examine-t-il?**

Les décisions faisant l'objet d'un recours auprès le Tribunal concernent les cas les plus complexes et difficiles, les cas routiniers étant approuvés par ACC. De nombreux demandeurs sont satisfaits des décisions rendues par ACC et seul un petit pourcentage de demandeurs interjette appel devant le Tribunal. En 2010-2011, environ 10 % des 41 000 décisions en matière de prestations d'invalidité rendues par ACC a été porté en appel devant le Tribunal.

Le Tribunal examine des décisions relatives à ce qui suit :

- pensions ou indemnités d'invalidité;
- allocations spéciales (notamment l'allocation pour soins, l'allocation d'incapacité exceptionnelle et l'allocation vestimentaire);
- prestations de personne à charge/de survivant;
- allocations aux anciens combattants.

Le Tribunal entend également des demandes d'allocation de commisération.



Les cinq affections les plus souvent présentées au Tribunal :

- affections du dos (maladie discale lombaire, discopathie dégénérative de la colonne lombaire)
- affections du genou (arthrose)
- hypoacousie
- acouphène
- affections du cou (syndrome discal cervical)

### **Charge de travail et résultats**

Chaque année, le Tribunal rend environ 4 500 décisions; les trois quarts sont des révisions, un quart sont des appels. Ce travail est réalisé par un effectif d'au plus 29 membres permanents et d'environ 85 employés.

En 2010-2011, environ la moitié des demandeurs ont obtenu une augmentation de leurs prestations en raison d'une décision de révision tandis qu'un tiers des demandeurs l'ont obtenue lors de l'appel. Ces taux de décision favorable sont en partie attribuables à la capacité du Tribunal de poser un regard neuf sur les demandes, de recevoir de nouveaux éléments de preuve ainsi que d'entendre les témoignages des anciens combattants et de leurs témoins. Pour en savoir davantage sur les [statistiques sur la charge de travail](#) du Tribunal.

### **Membres du Tribunal**

Les membres du Tribunal sont des arbitres indépendants et impartiaux. Leur travail consiste à déterminer si l'ensemble de la preuve respecte les exigences législatives concernant l'accord de nouvelles prestations d'invalidité ou l'augmentation de leur valeur.

Pour ce faire, les membres du Tribunal :

- tiennent des audiences au cours desquelles ils entendent des témoignages et des arguments et examinent l'ensemble de la preuve;
- font un examen exhaustif et équitable de l'information disponible;
- interprètent la législation et l'appliquent en se fondant sur la preuve présentée;
- rédigent des décisions claires et mûrement réfléchies.

Les membres sont nommés à l'issue d'un processus de sélection transparent fondé sur le mérite et permettant de reconnaître la valeur de l'expérience militaire, médicale, policière et juridique.

Avant d'entendre des cas, tous les nouveaux membres suivent un programme de formation rigoureux et reçoivent une formation continue et spécialisée donnée par des experts des domaines médical, juridique et militaire ainsi que des non-spécialistes. Pour en savoir davantage sur les [membres](#) et [le processus de sélection des membres](#) du Tribunal.

### **Transparence**

Le Tribunal s'est engagé à accroître la transparence de son processus décisionnel en affichant des décisions claires et de l'information facilement accessible sur son site Web. En 2012-2013, le Tribunal publiera plus de ressources relatives au processus décisionnel, y compris des décisions dignes de mention et des textes législatifs annotés.

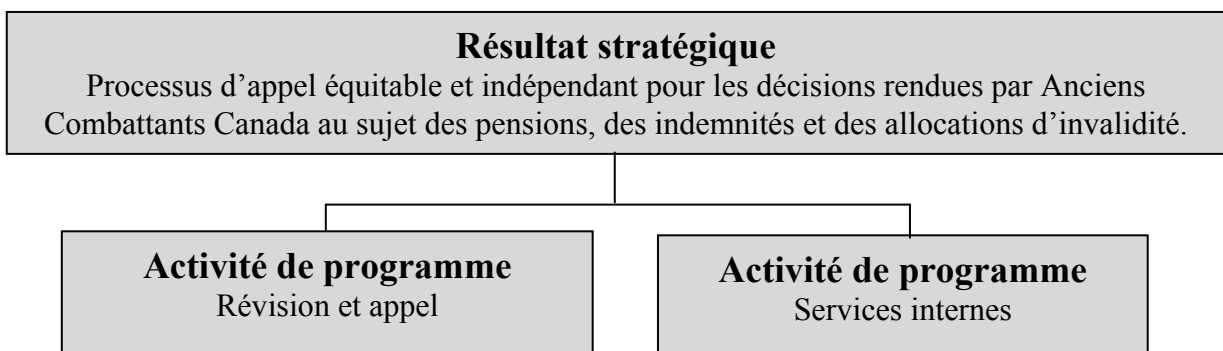
### **Communications**

Le Tribunal continuera à se concentrer sur l'augmentation des communications avec les anciens combattants et la population canadienne. Au cours de la prochaine année, le Tribunal poursuivra son initiative de sensibilisation générale de façon à rencontrer de nouveaux organismes d'anciens combattants tout en entretenant ses relations avec les intervenants établis. Ces groupes nous fournissent des points de vue et des suggestions utiles sur l'amélioration des services offerts aux anciens combattants.

### **Respect de la vie privée**

Le Tribunal a renforcé les mesures qu'il prend pour protéger les renseignements personnels qu'il a en sa possession. Il a examiné et restreint l'accès des employés aux systèmes contenant des renseignements de clients, mis en place de la formation obligatoire et diffusé des rappels périodiques aux employés sur le principe du « besoin de savoir ». En 2012-2013, le Tribunal continuera à examiner ses processus en se concentrant sur le respect de la vie privée pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes les plus rigoureuses.

## Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)



### Priorités organisationnelles

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) a trois priorités opérationnelles et une priorité de gestion qui sont liées à son seul résultat stratégique. Les priorités opérationnelles décrivent les mesures que le Tribunal prévoit prendre pour améliorer l'exécution de son programme en vue d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens. La priorité de gestion est axée sur l'amélioration des pratiques et des contrôles internes en vue d'améliorer le rendement général.

| Priorité   | Type <sup>1</sup> | Résultat stratégique  |
|--|-------------------|---|
| Programme soutenu  | Permanente        | Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité. |
| <b>Description</b>   |                   |   |
| <p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b><br/>                     Les demandeurs peuvent ainsi faire appel au mécanisme de recours d'un tribunal indépendant pour les demandes concernant les prestations d'invalidité et les allocations aux anciens combattants.</p> <p><b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'offrir le nombre maximum de possibilités aux demandeurs de faire entendre leurs demandes le plus tôt possible</li> <li>• S'attarder aux processus internes pour répondre à l'engagement après l'audience, soit de communiquer les décisions dans un délai de six semaines suivant l'audience</li> </ul> |                   |   |
| Priorité   | Type              | Résultat stratégique  |
| Prestation améliorée du programme  | Permanente        | Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité. |
| <b>Description</b>   |                   |   |
| <p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b><br/>                     Le fait d'améliorer l'exécution de programme grâce à l'innovation et la technologie entraîne l'amélioration du processus pour les demandeurs.</p> <p><b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une restructuration des processus opérationnels relativement aux processus d'audience de révision et d'appel</li> </ul>   |                   |   |

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

| Priorité   | Type       | Résultat stratégique  |
|--|------------|---|
| Communication  | Permanente | Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité. |
| <b>Description</b>   |            |   |
| <p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b><br/>On peut faire en sorte que les demandeurs et tous les Canadiens disposent de renseignements sur le mandat, le programme et le processus de recours du Tribunal, tout en répondant aux besoins grandissants des demandeurs en matière d'information.</p> <p><b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer sensibilisation avec les organismes d'anciens combattants et les intervenants</li> <li>• Publier de l'information supplémentaire telle que les décisions dignes de mention sur le site Web du Tribunal</li> </ul> |            |   |
| Priorité   | Type       | Résultat stratégique  |
| Gestion responsable  | Permanente | Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité. |
| <b>Description</b>   |            |   |
| <p><b>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</b><br/>Offrir un programme efficace aux demandeurs et à leurs familles en mettant l'accent sur la gestion, la transparence et la responsabilité.</p> <p><b>Plans en vue de donner suite à la priorité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à renforcer les processus relatifs à la protection de la vie privée et le traitement et la protection des renseignements personnels</li> <li>• Affecter des ressources aux domaines prioritaires et continuer d'intégrer des pratiques de gestion du risque dans l'ensemble du Tribunal</li> </ul>                          |            |   |

## Analyse des risques

### Environnement opérationnel

Le Tribunal s'acquitte de son mandat dans un environnement complexe et en constante évolution. La variation du volume des demandes ainsi que la nature des affections médicales et leur interdépendance ont des incidences sur la charge de travail. Dans la foulée des pressions qui sont exercées pour améliorer le programme d'appel, offrir un

meilleur service et accroître l'efficacité, le Tribunal doit composer avec des restrictions budgétaires et un nombre de ressources limitées. Dans les médias, on constate un intérêt soutenu soulignant la nécessité de renforcer nos communications avec les demandeurs et les intervenants. Le Tribunal doit également s'adapter aux changements touchant son effectif, la technologie et les besoins des clients en matière d'information. L'intégration de la gestion du risque dans l'ensemble du Tribunal procure un environnement permettant aux membres et au personnel de cerner les enjeux susceptibles et de mettre en oeuvre des stratégies visant à réduire les répercussions possibles.

### **Programme soutenu**

Le Tribunal est toujours en quête de nouvelles façons d'améliorer ses processus pour servir les demandeurs avec efficacité et efficience. À cette fin, il effectue présentement un projet de restructuration des processus opérationnels afin de dégager des améliorations qui permettront d'accroître l'efficacité et d'offrir un meilleur service aux demandeurs.

### **Communication**

Au rythme auquel l'information et les communications se transmettent, les gens veulent obtenir des renseignements détaillés, au moment voulu, concernant le processus d'appel et les ressources utilisées dans le cadre du processus décisionnel. Pour le Tribunal se pose donc le défi de trouver un équilibre entre ces demandes et la nécessité de garantir la protection des renseignements personnels. Le Tribunal s'engage à enrichir son site Web et d'y présenter des décisions dignes de mention et d'autres ressources servant au processus décisionnel. Lorsqu'il a conçu son approche de publication [de décisions dignes de mention](#) présentant de l'intérêt et de l'importance pour le grand public, le Tribunal a pris bien soin d'atteindre un équilibre entre le principe de l'audience publique et le respect de la vie privée des demandeurs. Selon les directives du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour les tribunaux qui exercent leurs activités dans l'ère numérique, le Tribunal a décidé de retirer les renseignements personnels n'ayant aucun lien avec les motifs de décision. Il continuera à créer d'autres occasions de communiquer de l'information aux anciens combattants, aux vétérans et aux intervenants et d'obtenir leurs points de vue sur son programme.

### **Gestion responsable**

Le Tribunal est financé par l'affectation de crédits annuels et son fonctionnement est influencé par tout changement apporté au financement et approuvé par l'entremise du Parlement. Le Tribunal dispose d'un nombre limité de ressources pour répondre à une augmentation des exigences et il doit s'acquitter de ses responsabilités dans un environnement en changement perpétuel. Le Tribunal a un Plan intégré des activités et des ressources humaines pluriannuel qui vise à établir de manière proactive les priorités en matière de ressources et d'initiatives de dépenses, ainsi qu'à répondre aux nouveaux enjeux.

Le Tribunal et ACC collaborent à des dossiers opérationnels tout en respectant leur mandat respectif et l'indépendance décisionnelle et institutionnelle du Tribunal. Le Tribunal rencontre aussi des représentants et des membres des organisations d'anciens combattants pour discuter de questions d'ordre opérationnel touchant le processus d'audience et pour échanger de l'information.

Dans l'année qui vient, le Tribunal continuera à cerner des améliorations à ses processus et à offrir un service juste et efficace aux demandeurs.

Le Tribunal recrute de nouveaux membres et employés pour remplacer ceux qui quittent, au besoin, dans le but d'assurer un soutien opérationnel suffisant pour maintenir le processus d'appel. Le Tribunal continue d'élaborer des plans et des programmes de formation exhaustifs dans le but de préparer ses employés à l'avenir. Le Tribunal a lancé un projet de restructuration des processus opérationnels, lequel a pour but d'identifier des améliorations susceptibles d'accroître la souplesse et l'efficacité du processus d'appel.

## Sommaire – Rendement

### Ressources financières (millions de \$)

| 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|-----------|-----------|-----------|
| 11,5      | 11,5      | 11,5      |

### Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

| 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|-----------|-----------|-----------|
| 121       | 121       | 121       |

**Résultat stratégique :** Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité

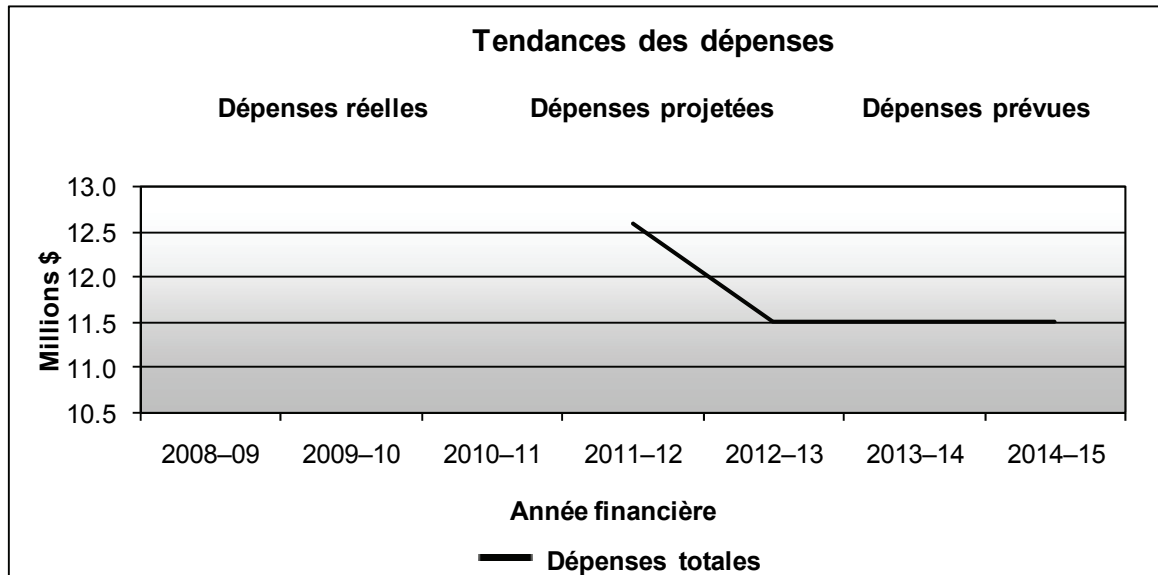
| Indicateurs de rendement  | Cibles  |
|---|---|
| Pourcentage des décisions du Tribunal infirmés par la Cour fédérale | Moins de 2% des décisions du Tribunal sont infirmées par la Cour fédérale |

**Tableau récapitulatif de la planification**

| Activité de programme             | Prévision des dépenses 2011-2012   | Dépenses prévues |             |             | Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada  |
|-----------------------------------|--|------------------|-------------|-------------|---|
|                                   |  | 2012-2013        | 2013-2014   | 2014-2015   |   |
| Révision et appel                 | 12,6   | 11,5             | 11,5        | 11,5        | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens. Cliquez <a href="#">ici</a> pour plus de détails. |
| Services internes                 | Les services internes pour appuyer les activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) sont fournis par Anciens Combattants Canada par l'entremise du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement. |                  |             |             |   |
| <b>Total des dépenses prévues</b> |  | <b>11,5</b>      | <b>11,5</b> | <b>11,5</b> |   |

Profil des dépenses

**Tendances au chapitre des dépenses ministérielles**



On s'attend à ce que les dépenses prévues du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) demeurent constantes au cours de la période de planification triennale. Les dépenses prévues pour 2011-12 ont augmenté d'environ 1 million de dollars parce qu'il a fallu accorder des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi en raison de modifications qui ont été apportées à des conventions collectives précises. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 était le premier rapport distinct produit par le Tribunal.

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2012-2013](#).



## Section II - Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité

Activité de programme 1.1: Révision et appel

### Descriptions des activités de programme

L'activité de programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) assure un processus d'appel et de révision indépendant pour les décisions sur les pensions d'invalidité et les indemnités d'invalidité rendues par Anciens Combattants Canada. Il offre deux niveaux d'appel pour les anciens combattants et vétérans, les membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, et leurs familles, qui ne sont pas satisfaits des décisions au sujet de leur pension d'invalidité ou leur indemnité d'invalidité. Le Tribunal tient des audiences et émet des décisions écrites. Les autres fonctions principales du Tribunal incluent la tenue d'audiences de révision et d'appel de décisions rendues par Anciens Combattants Canada concernant les allocations spéciales (allocations pour soins, allocations d'incapacité exceptionnelle et allocations vestimentaires); la tenue d'audiences de dernier niveau d'appel pour les allocations aux anciens combattants; et l'octroi d'allocations de commisération.

### Ressources financières (millions de \$)

| 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|-----------|-----------|-----------|
| 11,5      | 11,5      | 11,5      |

### Ressources humaines (Équivalent temps plein – ETP)

| 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|-----------|-----------|-----------|
| 121       | 121       | 121       |

| Résultats attendus de l'activité de programme             | Indicateurs de rendement   | Cibles   |
|---|--|--|
| Les demandeurs ont droit à un processus d'appel équitable | Le pourcentage des cas qui répondent aux critères prévoyant des délibérations équitables et des décisions de qualité | L'objectif est "Répondre aux attentes", selon une échelle qui est actuellement en cours de développement |
|   | Pourcentage des décisions émises à l'intérieur des délais prévus par notre norme de service publiée                  | 80 p. 100  |

## Faits saillants de la planification

Pour obtenir le résultat escompté, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) prévoit mener les activités suivantes :

- Le Tribunal optimise les occasions qu'il offre aux demandeurs de prendre part aux audiences par vidéoconférence ou téléconférence. Le Tribunal continuera de mettre l'accent sur les processus à l'interne afin de répondre à l'engagement qu'il a pris de communiquer une décision dans les six semaines qui suivent l'audience.
- Le Tribunal s'adapte au changement qui s'opère dans le cadre du programme d'invalidité en procédant à une restructuration des processus opérationnels. Il examinera donc les processus actuels afin de cerner des possibilités et d'améliorer le programme d'appel.
- Le Tribunal rencontre des organisations d'anciens combattants et d'intervenants pour établir des liens et échanger de l'information avec eux. Pour mieux se faire connaître, le Tribunal continue à élaborer des publications et à mettre à jour son site Web afin d'informer les demandeurs et les Canadiens à son sujet.
- Le Tribunal renforcera ses pratiques en matière de renseignements personnels dans le but d'améliorer leur traitement et leur protection. Le Tribunal verra à attribuer des ressources en fonction des priorités et continuera à intégrer des stratégies de gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation.

Résultat stratégique : Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité

### Activité de programme 1.2: Services internes

#### **Descriptions des activités de programme**

Les services internes pour appuyer les activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) sont fournis par Anciens Combattants Canada par l'entremise du Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement. Cette relation est en place depuis la création du Tribunal, en 1995; elle continue de permettre la réalisation d'économies présentées par le ministère du portefeuille grâce à la prestation de services internes à un très petit membre du portefeuille. Un protocole d'entente daté du 28 février 2011 entre le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) et Anciens Combattants Canada décrit les services qui sont offerts de façon continue au Tribunal. Ces services sont fournis sans frais aux affectations du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) à l'exception des télécommunications, du matériel de technologie de l'information et de certains services d'évaluation de programme. Dans le cadre de cette entente, les cibles du Tribunal et les rapports sur la Stratégie ministérielle de développement durable sont inclus dans le rapport du portefeuille des Anciens Combattants. Vous trouverez une version électronique du rapport sur le [site Web du Ministère](#).

## Faits saillants de la planification

Pour obtenir le résultat escompté, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) prévoit mener l'activité suivante :

- Travailler dans le cadre du protocole d'entente pour les services internes élaboré avec Anciens Combattants Canada.



## Section III – Renseignements supplémentaires

### Principales données financières

Les données financières prospectives présentées dans *le Rapport sur les plans et priorités de 2012-13* se veulent un aperçu général de la situation financière et des activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Ces principales données financières ont été préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

| <b>État prospectif - État condensé des opérations</b> |                                 |                                      |                                      |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)              |                                 |                                      |                                      |
| <b>(en millions de dollars)</b>                       |                                 |                                      |                                      |
|   | <b>Variation<br/>en dollars</b> | <b>État prospectif<br/>2012-2013</b> | <b>État prospectif<br/>2011-2012</b> |
| Montant total des dépenses                            | (1.0)                           | 13.2                                 | 14.2                                 |
| Montant total des revenus                             |                                 | 0                                    | 0                                    |
| <b>Coût de fonctionnement net</b>                     | <b>(1.0)</b>                    | <b>13.2</b>                          | <b>14.2</b>                          |

| <b>État condensé de la situation financière</b> |                                 |                                      |                                      |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Pour l'exercice (prenant fin le 31 mars)        |                                 |                                      |                                      |
| <b>(en millions de dollars)</b>                 |                                 |                                      |                                      |
|   | <b>Variation<br/>en dollars</b> | <b>État prospectif<br/>2012-2013</b> | <b>État prospectif<br/>2011-2012</b> |
| Total des actifs                                | (0.08)                          | .22                                  | .30                                  |
| Total des passifs                               | 0.02                            | 1.18                                 | 1.16                                 |
| Capitaux propres                                | (0.10)                          | (0.96)                               | (0.86)                               |
| Total   | (0.08)                          | 0.22                                 | 0.30                                 |

### États financiers prospectifs

Les dépenses prévues du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour 2012-2013, selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, sont de 11,5 millions de dollars. Cette somme a été ajustée en fonction de montants estimatifs pour les services

fournis sans frais (c.-à-d. locaux, sommes que le gouvernement verse aux régimes d'assurance des employés, etc.), et l'amortissement des immobilisations, pour en arriver à des dépenses totales prospectives de 13,2 millions de dollars pour 2012-2013.

Les états financiers prospectifs se trouvent sur le [site Web du Tribunal](#).

### Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans *le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013* est disponible sur le [site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#).

- Écologisation des opérations gouvernementales

## **Section IV: Autres sujets d'intérêt**

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Pour plus d'information, consultez le site Web du Tribunal à [www.vrab-tacra.gc.ca](http://www.vrab-tacra.gc.ca) ou communiquez avec le Tribunal à :

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)  
161, rue Grafton  
C.P. 9900  
Charlottetown (Î-P-É) C1A 8V7  
Tél. : 1-877-368-0859 au Canada et États-Unis, sans frais  
Tél. : 0-902-566-8835 d'ailleurs, à frais virés  
Courriel : [vrab\\_tacra@vrab-tacra.gc.ca](mailto:vrab_tacra@vrab-tacra.gc.ca) Téléc. : 1-902-566-7850